

VILLE DE DUGNY

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2024
BUDGET PRINCIPAL
DE LA VILLE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024



2024

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE DUGNY POUR L'EXERCICE 2024

Introduction

Le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles. Sa présentation est identique à celle du budget primitif.

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

Pour 2024, le budget supplémentaire va permettre :

- D'intégrer le résultat de clôture de l'exercice 2023
- D'ajuster les prévisions du Budget Primitif 2024 en fonction de l'avancement des projets et des informations survenues après la période de préparation budgétaire.

I. L'affectation des résultats

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif (CA) et les résultats doivent être intégrés lors de la prochaine décision budgétaire qui suit le vote, c'est-à-dire dans le cadre du budget supplémentaire 2024.

Il s'avère que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de + 3 784 709.17 € et qu'aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est nécessaire au regard de l'excédent de financement de + 110 382.61 €.

Par conséquent, l'excédent peut être reporté en section de fonctionnement sur la ligne R002, soit affecté en tout ou partie au compte 1068 de la section d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter :

- 1 955 733.96 € au compte 1068 en recettes d'investissement
- 1 828 975.21 € au compte R002 d'excédent de fonctionnement reporté

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		98 587,29 €	3 312 674,63 €		3 312 674,63 €	98 587,29 €
Opérations de l'exercice	23 313 132,42 €	26 999 254,30 €	7 334 287,57 €	9 230 241,90 €	30 647 419,99 €	36 229 496,20 €
Totaux	23 313 132,42 €	27 097 841,59 €	10 646 962,20 €	9 230 241,90 €	33 960 094,62 €	36 328 083,49 €
Résultat de clôture (=CA)		3 784 709,17 €	1 416 720,30 €			2 367 988,87 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2022 moins 1068/2022

Besoin de financement	1 416 720,30 €	au compte 001 investissement dépenses BP 2024
Excédent de financement		au compte 001 investissement recettes BP 2024
Restes à réaliser	4 514 504,82 €	6 041 607,73 € Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES e
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser	1 527 102,91 €	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	110 382,61 €	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

1 955 733,96 €	au compte 1068 Investissement BP 2024, avec émission titre de recette.
1 828 975,21 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

Ainsi, les résultats sont intégrés de manière totale au BS comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	30 647 419,99	36 229 496,20	-3 214 087,34	A1 2 367 988,87
Investissement	7 334 287,57	9 230 241,90 (3)	-3 312 674,63	A2 -1 416 720,30
Fonctionnement	23 313 132,42	26 999 254,30 (4)	98 587,29	A3 3 784 709,17

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 4 514 504,82	III + IV 6 041 607,73	B1 1 527 102,91
Investissement	I 4 514 504,82	III 6 041 607,73	B2 1 527 102,91
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1	3 895 091,78
Investissement	A2 + B2	110 382,61
Fonctionnement	A3 + B3	3 784 709,17

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la ville d'assurer son quotidien. Elle est constituée :

- ➔ **des dépenses de fonctionnement** : qui sont pour l'essentiel, les salaires et charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, l'entretien et la maintenance des équipements, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services externalisées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts contractés ;
- ➔ **des recettes de fonctionnement** : qui correspondent aux sommes encaissées au titre des produits des impôts locaux, des dotations versées par l'État et d'autres subventions, des prestations fournies à la population

BS 2024 section de fonctionnement :

DEPENSES	Propositions BS 2024
011 - Charges à caractère général	1 427 060,21
012 - Charges de personnel	550 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	44 000,00
Total des dépenses de gestion courante	2 021 060,21
66 - Charges financières	-
67 - Charges exceptionnelles	-
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	25 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 046 060,21
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opération ordre transfert entre sections	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 046 060,21

RECETTES	Propositions BS 2024
013 - Atténuations de charges	
70 - Produits services, domaines et ventes	-
73 - Impôts et taxes	-
74 - Dotations et participations	217 085,00
75 - Autres produits de gestion courante	-
Total des recettes de gestion courante	217 085,00
77 - Produits exceptionnels	-
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	217 085,00
TOTAL	217 085,00
R002 - RESULTAT REPORTE	1 828 975,21
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 046 060,21

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dotations n'étaient pas connues lors du vote du BP, depuis elles ont été notifiées à la collectivité, il est donc possible de procéder aux réajustements suivants :

Dotations	Montant inscrit au BP	Montant notifié	Réajustement au BS
Dotation forfaitaire	1 426 868 €	1 433 665 €	6 797 €
Dotation de solidarité urbaine	3 392 087 €	3 601 656 €	209 569 €
Dotation nationale de péréquation	3 595 €	4 314 €	719 €
Total	4 822 550 €	5 039 635 €	217 085 €

➔ **Excédent du résultat de fonctionnement: 2 868 091.78 €** sera inscrit au compte 002

Les recettes de fonctionnement (BP + BS) s'élèvent à 28 797 428.21 € pour l'année 2024.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Les charges à caractère général

Au regard de l'excédent de fonctionnement, la municipalité souhaite développer ses actions orientées vers la population dugnytienne au travers du développement de :

- La pratique sportive
- Les actions en matière de prévention de la santé
- Les sorties familiales et celles des jeunes (centres de loisirs, sorties scolaires, etc)
- La programmation culturelle 2024-2025
- Les animations sur le temps scolaire et péri scolaires
- L'augmentation des crédits relatifs aux fournitures, petits matériels pour nos jeunes dugnytiens

De plus, des enveloppes supplémentaires concernant l'entretien des bâtiments publics, les voiries, les terrains de la ville sont alloués.

Un travail sur le plan de formations des agents est engagé et il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires (plan de formations des cadres, passage de BAFA, formations agents, etc).

Une enveloppe relative aux fluides et à l'inflation est également prévue.

Au total le **chapitre 011** est abondé de **+ 1 427 060.21 €** au BS 2024.

2. Les dépenses de personnel

La municipalité souhaite se doter d'une politique de rémunération attractive et participant au sentiment de justice et d'équité en matière de rémunération de ses agents. Elle souhaite engager un travail d'harmonisation du régime indemnitaire.

La prise en compte de critères tels que les responsabilités exercées, les contraintes ou les risques liés aux missions assurées, la contribution des agents dans leur travail, participe au ressenti d'équité. Par conséquent, une augmentation de l'enveloppe est prévue à hauteur de + 100 000 €.

D'autre part, une des composantes de la politique de rémunération municipale est le complément indemnitaire annuel. Jusqu'à présent, le montant alloué au CIA fluctuait selon les exercices suivant la consommation des crédits RH. La municipalité souhaite réévaluer l'enveloppe allouée de + 100 000 €.

Le contexte politique français récent (annonce de la dissolution de l'assemblée) oblige les collectivités à organiser les scrutins des élections législatives.

Par conséquent, un abondement de l'enveloppe des heures supplémentaires est nécessaire (+ 50 000 €).

La ville n'exclut pas la possibilité d'une annonce gouvernementale qui impacterait directement la masse salariale au sein de la fonction publique, notamment l'augmentation du SMIC ou une revalorisation du point d'indice au 2eme semestre 2024.

Au total **le chapitre 012** est abondé de + **550 000 €** au BS 2024.

3. Autres charges de gestion courante

Dans le cadre du 2eme train de subvention aux associations il est nécessaire de prévoir 14 000 € supplémentaire.

Le dispositif de la bourse d'avenir a vocation à se développer et les appels à projets dans le cadre le politique de la ville également (+ 30 000 €).

Au total **le chapitre 65** est abondé de + **44 000 €** au BS 2024.

II. La section d'investissement

La section d'investissement regroupe :

- ➔ **les dépenses d'investissement** : ce sont essentiellement des opérations courantes, ponctuelles de nature à modifier la valeur du patrimoine communal (construction, aménagement, achats de matériels durables, travaux, acquisitions...), ainsi que le remboursement en capital des emprunts ;
- ➔ **les recettes d'investissement** : elles sont de trois sortes, les dotations et subventions de l'État, l'autofinancement et l'emprunt.

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Vue générale des DEPENSES d'investissement

DEPENSES	Propositions BS 2024
20 - Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	10 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	-
21 - Immobilisations corporelles	100 382,61
23 - Immobilisation en cours	-
Total des dépenses d'équipement	110 382,61
13 - Subventions d'investissement	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	-
Total des dépenses financières	-
Total des dépenses réelles d'investissement	110 382,61
TOTAL	110 382,61
D001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 382,61

TOTAL DES DEPENSES

- Une enveloppe supplémentaire de 110 382.61 € est prévue et permettra de financer :
- L'achat de licences informatiques pour les nouveaux logiciels déployés (Logiciel tourist, logiciel pour la gestion du parc automobile) + 10 000 €
 - Le renouvellement du parc matériel informatique + 10 000 €
 - La sécurisation du réseau fibre de la commune + 17 000 €
 - L'harmonisation des systèmes d'alarme des bâtiments municipaux + 40 000 €
 - Des travaux d'embellissement de l'Hôtel de ville + 33 382.61 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Vue générale des RECETTES d'investissement

RECETTES	Propositions BS 2024
13 - Subventions d'investissement	-
16 - Emprunt	- 1 955 733,96
Total des recettes d'équipement	- 1 955 733,96
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-
1068 - Excédents de fonctionnement	1 955 733,96
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières	1 955 733,96
Total des recettes réelles d'investissement	-
021 - Virement à la section de fonctionnement	
040 - Opération ordre transfert entre sections	-
R001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	110 382,61
Total des recettes d'ordre d'investissement	110 382,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 382,61

TOTAL DES RECETTES

➔ **l'emprunt** : la municipalité, dans l'attente des résultats de clôture, a inscrit au BP 2024 un emprunt d'équilibre. Au regard de l'excédent cumulé, il n'est plus nécessaire de maintenir l'inscription budgétaire (- **1 955 733.96** €)

➔ **l'autofinancement** : c'est l'excédent de fonctionnement 2023 affecté pour **1 955 733.96** € en 2024 ;

➔ **Excédent de financement**: le solde d'exécution reporté positif de 110 382.61 €

Les recettes d'investissement (BP + BS) s'élèvent à **45 457 930.71** € pour l'année 2024.